

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 73-106 du 14 mars 1973

chargeant le Ministre des Transports,  
Postes et Télécommunications de l'intérim  
du Ministre de l'Economie et des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement;  
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le Décret n°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;

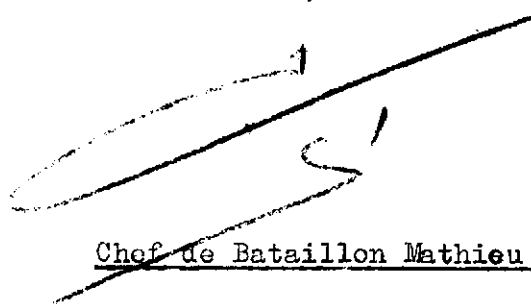
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 12 mars 1973, le Capitaine Nestor BEHETON, Ministre des Transports, Postes et Télécommunications, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Economie et des Finances, pendant l'absence de l'Intendant Militaire Thomas LAHAMI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 14 mars 1973

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Ampliatiions :

PR 8 - CS 6 - Ministères 11 - SGG 4 - DCOT-IGF-IAA-Gde Chanc.-JORD 6 - CDSS 1  
DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 -